

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 FÉVRIER

INFORMATIONS

L'évènement du jour, qui pourrait être gros de conséquences, est la demande de crédits qui a motivé la comparution du ministre des finances et du président du conseil devant la commission des crédits exerçant temporairement le rôle de commission du budget.

L'opposition presque unanime que le gouvernement a rencontrée dans la commission a causé une vive émotion en haut lieu.

Il est certain que le budget de 1890, n'ayant prévu qu'une somme de 28 millions pour les crédits imprévus ayant un caractère d'urgence, se trouverait en déficit dès les premiers jours de l'exercice, si l'on votait la demande de 41 millions déposée par le gouvernement.

Les ministériels qui composent la majorité de la commission chercheront sans nul doute, après avoir entendu MM. Rouvier et Tirard, quelque biais pour régulariser, en apparence tout au moins, le projet financier dont l'adoption commencera à ouvrir le déficit budgétaire pour 1890. Ces gens-là ne se mangent pas entre eux.

LA TRÈVE MINISTÉRIELLE

Tout est à la joie aujourd'hui dans le camp ministériel. Bras dessus bras dessous, les frères ennemis qu'on nomme Tirard et Constans vont inaugurer la Bourse du Commerce au Mans. Les démissions sont restées dans les portefeuilles. L'intervention amicale et souveraine de M. Carnot à tout pacifié. MM. Thévenet et Rouvier sont tombés d'accord sur les questions de procédure. L'homogénéité ministérielle brille d'un nouvel et vif éclat.

Combien de temps durera ce replâtrage ? On avait raconté que l'idéal du gouvernement eût été de conserver intacte la composition ministérielle jusqu'aux élections municipales de mai.

Vous n'avez point voulu suivre mon conseil, aurait dit à ses collègues M. Constans, en vous séparant dès l'ouverture de la législature actuelle ; il importe donc que nous restions maintenant à notre poste, solidaires jusqu'au bout, des responsabilités électorales. Or, les élections municipales de mai doivent être le couronnement de notre besogne gouvernementale.

Mais les longues espérances sont fruit défendu à ce cabinet. Aussi racontait-on aujourd'hui, dans les couloirs parlementaires, que le ministère bornerait son ambition à diriger les élections du 16 février. Après on verra. Jusqu'à cette date fatidique, les ministres tireront à hue et à dia le char gouvernemental profondément embourbé !

EDMOND ROBERT.

Les malheurs de M. Goblet

M. Goblet n'est décidément pas heureux dans sa campagne électorale. Il y a quelques jours, on lui prêtait des propos boulangistes. Il a nié, mais les journaux boulangistes ont

maintenu leur affirmation, de sorte qu'on ne sait plus trop qui est mal servi par ses souvenirs. L'autre jour, la *République française* l'attaquait avec une certaine vigueur. Aujourd'hui, c'est un journal radical qui le prend à partie.

A propos de nous ne savons quel propos que M. Goblet aurait tenus dans une réunion à Montrouge, le *Radical* dit : « Il est difficile d'admettre que M. René Goblet qui a, en ce moment, pour mission de faire l'union entre tous les républicains, se soit élevé contre les mesures acceptées par la presque totalité du parti républicain, qui voulait avant tout assurer le salut de la République menacée par la coalition royalo-césarienne.

» Il est bien évident que si M. René Goblet tenait le langage qu'on lui attribue, il arriverait à jeter le trouble dans les consciences, à motiver les défections. Il justifierait l'attitude qu'ont prise contre lui certains organes modérés. »

Parions que M. Goblet va encore déclarer qu'on l'a mal entendu ou mal compris. Mais, encore une fois, M. Goblet n'est pas heureux dans ses campagnes électorales.

POUR LA GLORIFICATION DE JEANNE D'ARC

M^{re} Pagis, évêque de Verdun, est arrivé à Paris. Il est porteur d'un Bref du Pape bénissant son projet d'ériger un monument à Jeanne d'Arc et le recommandant à la générosité de tous les catholiques français.

Voici le texte de ce document :

« Notre cher fils, l'évêque de Verdun, nous ayant communiqué son projet d'élever, à Vaucouleurs, un monument national à la gloire de Jeanne d'Arc, nous bénissons de tout notre cœur cette noble entreprise et nous la recommandons à la générosité de tous les catholiques français.

» LÉON XIII, Pape. »

Ce Bref a une importance considérable, car depuis son avènement le Pape s'était toujours refusé à donner à une œuvre quelconque autre chose qu'un encouragement verbal.

AFFAIRES DE NIMES

On écrit de Nîmes, 5 février, à la *France* :

« L'ouverture de la session du Conseil municipal a eu lieu hier au milieu d'un vacarme épouvantable.

» Un ordre du jour de blâme contre le maire, M. Pascal, ayant été déposé, et M. Pascal ayant refusé de le mettre aux voix, la majorité des conseillers municipaux a quitté la salle du Conseil aux applaudissements d'un millier d'assistants.

» Comme il ne restait que onze conseillers, la séance a été levée.

» M. Pascal, à sa sortie, a été accueilli par des huées.

» M. Pascal est le successeur de M. Numa Gilly à la municipalité de Nîmes. »

LES EXPÉDITIONS PAR PETITES VITESSES

Sur le rapport de M. Prevet, la commission du budget a adopté à l'unanimité le projet de loi sur les récépissés d'expédition par petite vitesse.

Le timbre unique de 0.70 centimes est remplacé par des timbres gradués ainsi qu'il suit : 0.35 pour prix de transports inférieurs à 3 fr. ; 0.70 à 40 fr. ; 4.05 à 75 fr. ; 4.40 à 150 fr. ; 2.40 supérieurs à 150 fr.

Ces prix sont applicables aux entrepreneurs par chemins de fer ou par eau qui seront soumis aux mêmes obligations.

Les groupements seront soumis au timbre moyen de 70 centimes.

Le prix des camionnages ne sera pas compris dans les prix du transport.

Le droit de timbre mobile est appliqué à l'arrivée des marchandises lorsque le prix du transport est parfaitement connu.

Le présente loi sera applicable trois mois après sa promulgation.

Un règlement d'administration publique déterminera l'application.

LE DUC DE MONTPENSIER

Voici quelques lignes biographiques sur le duc de Montpensier, dont nous avons annoncé la mort :

Après avoir fait à Paris ses études au collège Henri IV, en même temps que M^{re} le duc d'Aumale, de deux ans plus âgé que lui, le duc de Montpensier était entré dans le 3^e régiment d'artillerie avec le grade de lieutenant. Louis-Philippe avait réparti ses fils entre les différentes armes : au duc de Nemours, la cavalerie ; au duc de Joinville, la marine ; au duc d'Aumale, l'infanterie ; l'artillerie était échue au duc de Montpensier. On peut voir au château d'Eu le portrait des princes enfants portant déjà l'uniforme des soldats qu'ils étaient destinés à commander.

Comme ses frères aînés, le duc de Montpensier fit ses débuts militaires en Afrique, où il prit part à l'expédition contre Biskra.

Il se distingua dans la campagne du Ziban où il reçut une légère blessure au visage.

C'est à la suite de plusieurs faits d'armes qu'il accomplit alors que le duc de Montpensier obtint la croix d'honneur et l'épaulette de chef d'escadron.

Après avoir accompagné le Roi, son père, en Angleterre, il revint en Algérie, en 1845, se signala contre les Kabyles de l'Ouarensenis, s'embarqua à Alger, et visita la Tunisie, l'Égypte, la Syrie, la Turquie et la Grèce.

A son retour, il reçut la grand'croix de la Légion d'honneur et fut promu au grade de général de brigade.

C'est à cette époque que, malgré l'opposition de lord Palmerston, le duc épousa l'infante Louise, sœur de la jeune reine Isabelle II.

Banni de France par la Révolution de février, le duc de Montpensier parcourut l'Angleterre, la Hollande d'où il s'embarqua pour l'Espagne, puis établit sa résidence à Séville, où il possédait un somptueux palais, et il prit une part active aux conseils de la reine d'Espagne, sa belle-sœur. En 1859, il fut nommé capitaine général de l'armée espagnole.

La Révolution de 1869, qui renversa Isabelle de Bourbon, le fit expulser du royaume. Mais, avant de se retirer, il renvoya à l'ex-

reine son titre d'infant, ses décorations et son brevet de capitaine général, et, dès lors, il travailla à se constituer un parti personnel dans sa patrie d'adoption.

Après avoir reconnu le gouvernement provisoire, il posa sa candidature au trône devant les Cortès. Elle fut écartée, comme celle du prince de Hohenzollern, par le veto de l'empereur Napoléon III.

Après l'abdication du duc d'Aoste, il aida à l'avènement du roi Alphonse XII.

Dès lors, le duc de Montpensier partagea son temps entre le séjour d'Eu, de Paris, de Bologne, de Séville, où il reçut souvent son neveu et gendre, Monsieur le Comte de Paris.

LES FUNÉRAILLES

Hier, à trois heures de l'après-midi, un train spécial a emporté de San Lucar, pour Madrid, la dépouille mortelle de M^{re} le duc de Montpensier.

Les représentants de la reine et du gouvernement accompagnaient le train funèbre, qui a dû arriver aujourd'hui vendredi, à dix heures du matin.

On ne savait pas encore si la dépouille mortelle traverserait Madrid, où si le train qui la portait, passant de la gare du Midi à la gare du Nord, se rendrait à l'Escurial où elle sera inhumée.

Mais la duchesse de Montpensier a exprimé le désir que les funérailles de son époux fussent célébrées demain samedi.

La Reine-Régente a décidé, d'accord avec M. Sagasta, que l'on ferait au duc de Montpensier les honneurs rendus aux maréchaux de la Couronne, exerçant un commandement dans une forteresse, et que la Cour prendrait un deuil rigoureux de trois semaines et un demi-deuil de trois semaines également.

Ces honneurs sont supérieurs à ceux que l'on rendait à un Infant d'Espagne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 février 1890.

Le marché s'alourdit. La spéculation s'attache plus spécialement au 3 0/0 qui recule à 87.65. Le 4 1/2 0/0 plus ferme s'arrête à 105.95.

Le Crédit Foncier se négocie à 4,305. Les obligations foncières et communales ont conservé une remarquable fermeté.

La Banque de Paris est tenue à 777. Les cours de la Banque Nationale du Brésil ne se sont pas modifiés ; on reste aux environs des prix de la veille.

La Société Générale accuse de très fermes tendances à 477.50. La Banque d'Escompte se maintient à 521.25. On cote 723 demandé sur le Crédit Lyonnais et 600 sur la Société de Dépôts et Comptes courants.

Il vient de se fonder sous le nom de Société des Salines de Madagascar une Compagnie ayant pour objet l'exploitation des salines situées dans la baie de Diego-Suarez et concédées par le gouvernement français. Une émission de 4,000 actions sur les 8,000 de la société en formation aura lieu le 11 février courant. Les actions sont émises au pair et ne seront provisoirement libérées que de 125 fr., dont 50 fr. seront payés en souscrivant et 75 fr. à la répartition. Les versements sont reçus au Crédit Lyonnais et au Comptoir National d'Escompte.

La Rente Portugaise 3 0/0 se tient à 64.05. On cote la Galicia à 22.25 et les Pierreries de Ceylan à 62.50.

L'obligation des Chemins Economiques fait 390.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La plus avantageuse des valeurs à lots est actuellement la Communale 3 0/0 1880 du Crédit Foncier, cotée 470 fr. environ. Comme pour toutes les valeurs de placement, la Banque de l'Ouest délivre immédiatement — titres contre espèces — la Communale 1880 à sa clientèle. Pour recevoir une obligation, franco, par retour du courrier, il suffit d'envoyer 474 fr. à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Prix de la viande de boucherie à Saumur

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'à partir du 8 février courant, les viandes de boucherie seront vendues, à Saumur, au prix de :

Bœuf, 1 ^{re} catégorie. . .	1 f. 80	le kilog.
— 2 ^e id.	1 60	—
— 3 ^e id.	1 40	—
— 4 ^e id.	1 20	—
— sans os	2 40	—
— faux filet.	3 »	—
— filet	4 »	—
Veau, 1 ^{re} catégorie. . .	2 »	—
— 2 ^e id.	1 80	—
— 3 ^e id.	1 40	—
— 4 ^e id.	1 20	—
Mouton, 1 ^{re} catégorie. .	2 40	—
— 2 ^e id.	2 20	—
— 3 ^e id.	1 60	—
— 4 ^e id.	1 20	—

Saumur, le 7 février 1890.

Le Maire : J. COMBIER.

Un jeune homme créole qui faisait sur la place de Saumur la représentation de maisons de commerce pour les rhum, liqueurs et vins de Bordeaux, a disparu après avoir extorqué à plusieurs de nos concitoyens diverses sommes d'argent.

Plainte a été portée au Parquet.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 4^{er} février, M. Beaurepaire, ancien avoué à Saumur, a été nommé avoué honoraire.

ENQUÊTE JUDICIAIRE

Par jugement en date du 14 novembre 1889, le tribunal de première instance de Saumur (Maine-et-Loire) a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Tourillon (Émile), autrefois employé au chemin de fer d'Orléans, plus récemment soldat au 12^e régiment de chasseurs à cheval à Castres, disparu depuis plus de dix ans.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Séverine, dont la santé paraissait assez chétive, lorsque sur les bancs elle alignait des chiffres ou se perdait dans les difficultés de la grammaire, s'était singulièrement fortifiée au grand air. Cependant l'apparence restait grêle, mais le teint annonçait la santé et les muscles avaient la finesse et la vigueur de l'acier.

Elle faisait concurrence à sa chèvre pour grimper sur les roches, traverser les haies, fouiller les halliers, ce qui ne l'empêchait nullement de fournir de bas toute la famille; ses doigts étaient aussi agiles que ses jambes.

Ce genre de vie lui donnait l'allure vive, résolue, mais, en revanche, ses mouvements étaient brusques. En outre, elle désespérait sa mère — l'ordre incarné — par l'incobérence de sa toilette, par le désordre de sa chevelure dont les frisons naturels devenaient souvent de véritables broussailles dans lesquelles s'emmêlaient feuilles et graines.

Pourtant, comme ses frères et ses sœurs,

LES PASSAGES A NIVEAU

On écrit au *Messenger d'Indre-et-Loire* :

« La Compagnie d'Orléans vient de décider que sur plusieurs de ses lignes, des trains légers s'arrêteront à certains passages à niveau pour desservir des localités dépourvues jusqu'à présent de stations.

» D'autres Compagnies l'ont déjà devancée dans cette heureuse innovation. »

REPONSE

Au Questionnaire de M. le Ministre
du Commerce

Relatif au renouvellement des Traités
de commerce

Dans son assemblée générale du 23 janvier 1890, la Société Agricole et Industrielle de Maine-et-Loire, en réponse au questionnaire de M. le Ministre du Commerce, relatif au renouvellement des traités de commerce et à la révision du tarif général des douanes, a émis les vœux suivants :

1^o Qu'il soit établi un double tarif général :
a — Un tarif général conventionnel étudié sur la base des droits compensateurs à accorder aux différentes branches de notre production agricole et industrielle; droits correspondant pour les produits étrangers aux charges qui pèsent sur notre production nationale. b — Un tarif général proprement dit dans lequel, pour chaque produit, le tarif serait au moins égal à celui adopté par les autres nations dans leurs tarifs généraux de douanes.

2^o Que des deux tarifs généraux, les tarifs applicables aux produits manufacturés soient établis en tenant compte des tarifs fixés pour les matières premières correspondantes.

3^o Que les traités de commerce existants soient dénoncés.

4^o Qu'aucun nouveau traité de commerce ne soit conclu avec les puissances mentionnées au traité de Francfort (l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, la Hollande et la Russie).

5^o Que si de nouveaux traités de commerce sont conclus avec les autres nations non dénommées au traité de Francfort, la durée n'en puisse excéder cinq années, et que la clause de la nation la plus favorisée en soit rigoureusement exclue.

6^o Que les conclusions consenties dans ces traités particuliers sur les tarifs de certains articles, en échange de concessions réciproques et équivalentes, ne puissent ramener ce tarif à un chiffre inférieur à celui établi par chaque produit (matières premières agricoles ou produits manufacturés) dans le tarif conventionnel général dont il est parlé à l'article premier.

7^o Que dans ces traités particuliers, il soit stipulé qu'il sera loisible aux contractants de pratiquer une majoration des droits de douane,

elle craignait fort les remontrances paternelles; aussi était-ce chose curieuse de la voir procéder à sa toilette avant de rentrer, narrant ses cheveux, baignant sa figure et ses mains d'eau claire. Malgré cela, toujours quelque chose allait de travers et M^{me} Darnétal mettait le doigt dessus avec une perspicacité désolante.

La malade, après avoir suivi les mouvements de sa fille pendant quelque temps, ferma les yeux. On aurait pu la croire endormie, si parfois elle n'eût agité les mains ou ouvert à demi les paupières.

Depuis vingt minutes les aiguilles du tricot marchaient sans bruit, lorsque M^{me} Darnétal, dardant ses yeux noirs, encore beaux, sur Séverine, lui fit signe de laisser là l'ouvrage et d'approcher.

— Soutève-moi, dit-elle, ajoute un oreiller.

Se trouvant ainsi presque assise, sa respiration devint plus facile, alors sa parole s'assura.

— Maintenant, ouvre l'armoire. . . prends à droite la camisole qui est sur le dessus. . . apporte.

Lorsque l'objet demandé fut sur le lit, la malade l'examina.

égale aux primes ou drawbacks accordés aux produits étrangers.

Les écoles libres en Anjou

Nous extrayons ce qui suit du rapport présenté à l'assemblée générale du Comité des Ecoles Chrétiennes, qui a eu lieu le 4 janvier dernier :

« L'année du centenaire de 1789, qui aurait dû clore l'ère des persécutions et inaugurer un régime de liberté, a débuté dans notre département par la laïcisation de dix écoles. Un arrêté préfectoral du 5 janvier a laïcisé trois écoles communales de filles et sept de garçons; les écoles de filles de Pouancé, Tilliers, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, et les écoles de garçons de Beaupréau, Jallais, La Tessoualle, Maulévrier, Saint-Macaire, Saint-Germain-sur-Moine, dirigées par les Frères de Saint-Laurent, et celle de Chanzeaux dirigée par les Frères de Sainte-Croix.

» Les pères de famille de nos chrétiennes contrées n'ont pas hésité à protester contre ces laïcisations, leurs sacrifices se sont élevés à la hauteur de la situation que leur créaient ces tristes mesures.

» La confiance des familles nous a été fidèle et on peut, d'après la statistique, constater qu'en expulsant les Frères des écoles communales, le préfet de Maine-et-Loire prenait une mesure entièrement contraire au vœu des populations.

» En effet, si on compare le nombre des élèves fréquentant actuellement ces écoles libres avec celui des élèves des écoles communales laïcisées, on remarque que les sept écoles libres de garçons sont suivies par 736 élèves, tandis que les écoles communales laïcisées ne le sont que par 422. »

Voici la liste de ces écoles :

NOMS DES COMMUNES	ÉCOLE LIBRE	ÉCOLE LAÏCISÉE
Beaupréau	445	47
Jallais	449	42
La Tessoualle	72	17
Maulévrier	75	36
Saint-Macaire	133	48
Saint-Germain	120	15
Chanzeaux	72	7
	736	122

Le *Patriote* a reproduit cette statistique comparée du nombre des élèves dans les écoles libres et dans les écoles laïcisées de notre département, et il ajoutait cette insinuation malveillante :

« Il serait curieux d'expliquer ces résultats en faisant connaître les manœuvres de tout genre, intimidations, pressions, etc., employées par le clergé et les gros propriétaires fonciers pour forcer les familles à envoyer librement leurs enfants dans ces écoles libres. »

— C'est cela. Tout près un bonnet neuf à deux rangées. . . et un mouchoir de mousseline. . . bien.

La jeune fille rangeait chaque chose, songeant aux derniers sacrements.

Sa mère se reposa un moment, puis elle reprit :

— Monte sur une chaise. . . la pile de draps à droite. . . pas celle-ci, ils sont par paires. . .

— son regard suivait tous les mouvements de Séverine — l'autre. . . bien. . . Encore une chemise sur la même planche. . . c'est tout. . .

Quand ces différents objets furent posés sur la couverture, la malade, après les avoir considérés comme d'anciennes connaissances, dit à la jeune fille surprise :

— Fais-en un paquet.

La dernière épingle attachée, elle répondit au regard interrogateur de Séverine :

— Mets-le dans un endroit de l'armoire facile à te rappeler. . . Reviens maintenant. . . ce sera pour m'ensevelir.

— Oh ! maman, s'écria l'enfant les mains tendues, ne dites pas cela !

— Il le faut bien, murmura la malade en la regardant fixement. . . puis elle ferma les yeux.

Prenons acte, dit l'*Union de l'Ouest*, de ce que les résultats si démonstratifs en faveur des écoles libres ne sont pas contestés. C'est toujours cela.

Quant aux explications, dont le *Patriote* feint d'être si curieux, il n'ignore pas qu'il n'y en a pas d'autre que la volonté et le dévouement infatigable des familles chrétiennes, secondés par le clergé catholique et par les congrégations enseignantes. Les manœuvres de tout genre, intimidations, pressions, séductions ou menaces sont le fait des laïciseurs. On en pourrait citer des exemples à foison. A Angers même, où les laïciseurs ne font pas tout ce qu'ils voudraient, ils emploient pour attirer les écoliers la séduction des fournitures gratuites de livres et de repas, qu'ils refusent aux enfants des écoles municipales congréganistes; et de modestes citoyens, parce qu'ils dépendent, si peu que ce soit, de l'administration, se voient menacés dans leur gagne pain, s'ils envoient leurs enfants ailleurs qu'à la laïque. Il en est de même, avec plus de brutalité, pour sûr, dans les autres communes. Et voilà de quel côté sont les manœuvres, intimidations et pressions, qui sont doublement odieuses, car elles sont inutiles et ne réussiront ni à peupler les écoles laïques, ni à décourager les écoles chrétiennes.

UN CURIEUX PROCÈS

La semaine dernière, vint devant le Tribunal de commerce de Tours un curieux procès intenté par la *France*, journal de Paris, à la *Petite France*, et tendant à la suppression du titre actuel.

On se souvient qu'il y a quelques années, la *Petite France* avait été condamnée à transformer son titre en celui de *Petite France du Centre et de l'Ouest*. Ces cinq derniers mois devaient être mis en caractères d'une grosseur égale au titre principal. Le jugement ne fut jamais exécuté.

Depuis l'agrandissement de son format, le titre : la *Petite France*, seul subsiste.

La *France*, en exécution du jugement déjà rendu, redemande la modification de ce titre.

L'affaire doit être appelée aujourd'hui vendredi.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Une tentative d'assassinat vient de mettre en émoi la commune de Verneuil-sur-Indre, dans le Lochois.

Le 3 février, vers 3 heures du soir, trois individus, des trainiers, comme il en pullule en ce moment dans les campagnes, rôdaient dans les rues de Verneuil et paraissaient inspecter minutieusement les maisons.

L'un de ces rôdeurs se présentait au village de la *Capitainerie*, situé à une centaine de mètres du bourg, chez M. Destouches, cultivateur, où, trouvant la femme seule avec trois

La jeune fille se laissa tomber sur la chaise près du lit en se couvrant le visage de ses mains.

L'idée de la mort dans toute son horreur, avec le froid du cadavre, la fosse sombre, l'éternel silence, arrivant pour la première fois au cœur de cette enfant pleine de vie et de confiance joyeuse, la jetait dans une étrange torture.

Elle savait sa mère malade, très malade, mais sa pensée n'avait point envisagé la fin, la terrible fin. . . et aujourd'hui, un seul mot la lui présentait dans sa brutalité poignante. C'était avec toute la répulsion de la vie pour la mort, du printemps pour l'hiver, une douleur morale sans précédent. Malgré ses efforts, l'enfant ne put empêcher les spasmes de faire frissonner son corps, ni parvenir à étouffer tout bruit de sanglot dans sa gorge.

— Séverine, tu me fais mal, dit la mère.

Alors, par un héroïque effort, la jeune fille contraignit sa douleur au silence. . . mais les larmes ruisselèrent sur ses joues, à travers ses doigts, avec une amertume infinie. Si elle l'eût osé, elle se fût écriée : « Maman, maman ! » dans un appel suprême. . . car elle comprenait maintenant la puissance de l'amour maternel.

enfants, il lui demanda un morceau de pain. Cette dame lui donna, sans hésiter, ce qu'il demandait, et continua ses travaux de ménage. Le rôdeur s'éloigna.

Une heure après environ, le même individu revenait encore, et, comme la malheureuse lui faisait observer qu'elle venait de lui donner un morceau de pain, il se précipita sur elle, la terrassa, et, la frappant d'un instrument contondant, lui aurait sûrement fait un mauvais parti si son jeune enfant, âgé de 12 ans, n'avait eu le courage et la présence d'esprit de saisir la lourde pelle à feu et d'en frapper sans relâche le scélérat, qui tenait sous lui sa mère ensanglantée.

Pendant ce temps, la petite fille, âgée de 10 ans, appelait son père, qui travaillait dans un champ peu éloigné.

A la vue de sa femme baignant dans son sang, M. Destouches s'est précipité sur l'assassin, et il a fallu l'intervention des voisins pour l'empêcher de le tuer.

Les gendarmes, heureusement, se trouvaient au bourg; appelés aussitôt, ils se rendirent sur les lieux, où ils arrêtèrent et conduisirent le misérable à la prison de Loches.

Ce malfaiteur paraît à peine âgé de 30 ans.

Cette tentative d'assassinat a plongé les habitants dans la consternation.

LE CRIME DE CHANÇAY. — ARRESTATION IMPORTANTE

Depuis quelques jours, plusieurs de nos confrères de Tours reproduisent divers incidents de l'instruction judiciaire poursuivie sur le crime de Chançay, qui, tout en étant d'une exactitude contestable, n'ont même pas le mérite de la nouveauté.

En revanche, nous n'avons vu nulle part une nouvelle, que nous connaissions depuis deux ou trois jours et que nous nous décidons à livrer au public, son authenticité nous ayant été de nouveau affirmée.

La justice aurait, sur des indications précises qui lui ont été fournies, opéré l'arrestation d'un individu assez mal famé, ancien détenu dans une colonie pénitentiaire, dont la participation à l'horrible crime de Chançay serait à peu près démontrée.

Si le fait se confirme, le faisceau de présomptions réuni contre Pelletier se romprait de lui-même, et l'on pourrait s'attendre à son élargissement prochain.

Nous le répétons, nous n'affirmons rien; mais nous avons bien des raisons de croire à l'exactitude de la grave nouvelle que nous publions.

(Petite France.)

AVIS

Le Docteur ABELLE recevra à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4, au rez-de-chaussée, les samedis et dimanches, de midi à 4 heures. Traitement spécial pour les maladies des enfants,

des femmes, les vices du sang et les maladies de la peau.

Visites à domicile le samedi et le dimanche matin.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Joséphine vendue par ses sœurs est revenue lundi sur notre scène après trois années d'inter-vale et a obtenu le même succès qu'à sa première apparition. Cette bouffonnerie, comme tant d'autres, du reste, n'a ni plus ni moins de bon sens; c'est toujours une suite de mots, de situations drôles, de rapprochements fantastiques, qui, présentés par des auteurs d'une finesse toute parisienne, sont d'une folle gaieté.

Bien loin de la Palestine et de l'Ancien Testament, l'opérette de MM. Ferrier et Carré prend naissance à Paris dans une loge de concierge, chez M^{me} veuve Jacob, affligée (ô lectrices!) de douze mâtines de filles, plus d'une petite sucrée, qui chippe à elle seule tout l'amour maternel. Conséquence: jalousie, vengeance, et... bonheur final, c'est-à-dire un mariage général.

La musique de *Joséphine* est parfois plus bruyante que recherchée; il y a cependant dans l'orchestration quelques feuillets qui dénotent une certaine aptitude symphonique, et les couplets et récitatifs du baryton et de la chanteuse, arrangés avec les airs bien connus de différents opéras, sont assez originaux.

M^{me} Gréteaux, qui chantait Benjamine, est toujours charmante; mais les rôles plus gracieux de Wladimir, de Boccace, etc., lui conviennent mieux que celui de ce gavroche enjuponné, dont la note n'a nullement besoin d'être forcée. M. Letellier est tordant avec son flegme et ses mots abracadabrants, et M^{me} Rauis nous a fait une concierge très nature. MM. Gréteaux et Villars ont joué également en artistes consommés; mais M^{me} Michaux, qui possède cependant un assez bel organe, n'a pu encore surmonter cet embarras des premiers jours. Enfin, on ne peut faire que des éloges des chœurs, de la mise en scène, et surtout du soin scrupuleux que met M. Sureau-Bellet à monter toutes ses œuvres; il en est, du reste, récompensé par l'empressement du public qui fréquente assidûment le théâtre, et les applaudissements, les rappels qui sont prodigués chaque soir aux artistes prouvent surabondamment combien ceux-ci ont conquis les sympathies des Saumurois.

Je ne parlerai que pour mémoire de la représentation de mercredi, donnée par une troupe d'artistes (?) parisiens. Le programme comportait le *Cabinet Piperlin* et la *Cagnotte*. Très longue et très triste représentation dont ces braves gens auraient bien dû nous dispenser.

Lundi prochain, *Lili* et *Coquin de Printemps*. A bientôt, nous l'espérons, *Carmen*, *Dimitri* ou *Don Juan*. NEMO.

Il faut toujours en avoir à la maison, elles gardent leur valeur indéfiniment!

Plaimbois-Vennes (Doubs), le 20 juillet 1889. — Vos Pilules Suisses m'ont parfaitement guéri; je me porte très bien depuis que j'en fais usage, aussi je veux toujours en avoir chez moi. C'était la bile qui me tourmentait: vous pouvez publier ma cure. (Sig. lég.) JOSEPH GAY, menuisier.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(13^e Année)

DIMANCHE 9 Février 1890, à 1 heure 1/2

356^e CONCERT POPULAIRE

15^e de l'abonnement

Programme.

1. Dans la Forêt (J. Raff), 3^e symphonie. — I. Pendant le jour. Impressions et sentiments. — II. Pendant le crépuscule. (A) Réverie, (B) Danse des Dryades. — III. Pendant la nuit. Bruissement confus dans la forêt. Entrée et sortie de la chasse sauvage. Apparition du jour. — Demandé.

2. Menuet du *Bourgeois Gentilhomme* (Lully). — Solo de violon par M. Géminick. — Demandé.

3. Entr'acte de *Don César de Bazan* (Masse-net). — Demandé.

4. *L'Arlésienne* (G. Bizet), suite d'orchestre. — A Prélude. B Minuetto. C Adagietto. D Carillon. — Demandé.

Théâtre de Saumur

Direction: M. SUREAU-BELLET

Lundi 11 Février 1890

LILI

Opérette comédie en 3 actes, de MM. Hennequin et Albert Millaud, musique d'HERVÉ.

COQUIN DE PRINTEMPS

Vaudeville en 4 actes, de Jaime et Duval.

Ordre: 1^o Coquin de Printemps; 2^o Lili.

Sirop de Regnaud, Pâte de Regnaud sédatifs des bronches.

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre les enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuses, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — L. Fèvre, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 1^{er} Février:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété: *La batellerie de la Seine*, par G. Lenôtre. — Nos gravures: Alexandre Protais; Michel Bouquet; M. Mariani; Les bourrasques; Beaux-arts: *Volkera Nicolai Knobert*; Les manifestations à Lisbonne; Gaité: *Le Voyage de Suzette*; La catastrophe de Drocourt. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Alexandre Protais; *Le soir de Saint-Privat*, *Halte de chasseurs à la Lisière d'un bois*, tableaux de Protais. — La batellerie de la Seine. — Le confit anglo-portugais. — Le Théâtre illustré: *Le voyage de Suzette*. — Beaux-arts: *Volkera Nicolai Knobert*. — Exposition du corps de M. Ma-

L'enfant se leva pour sortir, un mouvement de M^{me} Darnétal la retint sur son siège.

Le silence devenait profond.

La malade, que la toux laissait tranquille depuis plus d'une heure, promenait les yeux partout: de l'armoire où jeune fille elle avait amassé le trousseau cousu par elle, à la cheminée où, sous globe, brillait toute blanche sa couronne de mariée.

Enfin son regard se fixa sur ses filles pour ne plus les quitter.

Elle désirait renouveler ses recommandations pendant qu'elle le pouvait encore. C'était cruel à l'égard des pauvres enfants surtout, mais il le fallait. Quand trouverait-elle une journée plus propice... moins éloignée des visions lugubres?

Elle leur fit signe d'approcher.

Flavie et Séverine pâlirent sous l'impression du regard significatif qui les appelait.

— Mes pauvres filles, la tâche sera rude pour vous, dit M^{me} Darnétal de sa voix hale-tante, mais il faut prendre courage... la vie n'est pas bien longue, après tout.

Il y eut une pause pendant laquelle on n'entendit que sa respiration entrecoupée.

— Flavie, tu tiendras la maison... quand je

riani. — La dernière bourrasque. — La catastrophe de Drocourt. — Echechs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynélite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

HERNIES

ET MALADIES DE MATRICE

Guérison Radicale

Paiement des honoraires après guérison

Le Docteur PELLOTIER, CABINET, 32, rue de Rivoli, Paris, donne ses consultations à SAUMUR, lundi 10 février, hôtel Budan; à ANGERS, mardi 11 février, hôtel d'Anjou.

Le Docteur revient tous les deux mois visiter ses clients.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamel.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

sa force, sa douceur! Elle oubliait à cette heure la sévérité sous laquelle son caractère s'était cabré plus d'une fois. Son cœur, enfin clairvoyant et soumis, bénissait, réclamait avec ardeur cette autorité dont la protection, elle le sentait, était si nécessaire à tous.

— Ma fille, viens m'embrasser, murmura la malade avec douceur.

Séverine se leva vivement. Se penchant sur sa mère, elle déposa sur ses joues pâles les plus tendres baisers... puis, elle s'agenouilla.

Cet élan d'affection, ce mouvement d'entente intime, s'il fut pour l'instant un baume à son chagrin, lui sera plus tard une consolation et une force. Dans une fusion heureuse, leurs cœurs s'étaient entendus.

Ce qui navre surtout au moment de la séparation, c'est la pensée de n'avoir pas su aimer, ou de n'avoir pas été aimé soi-même.

Il semble que le souvenir des affections heureuses, brisées par la main cruelle de la mort, rende tangible, immortel dès ce monde, ces affections mêmes. Ceux-là dont la course s'avance le savent... En vieillissant, ne vit-on pas souvent plus avec les morts qu'avec les vivants?

Un léger bruit se fit entendre dans la cuisine.

— Lève-toi, dit M^{me} Darnétal, voilà ta sœur, la pauvre fille est déjà assez triste.

Quand Flavie, revenant de sa course à travers champs, ouvrit la porte, il parut à sa mère, à sa sœur, que l'espérance et la vie entraient avec elle. Le mouvement, uni au grand air, avait fait monter une teinte rosée sur ses joues pâles; ses yeux bruns semblaient plus aimants que jamais. Flavie portait une énorme gerbe de fines herbes et de fleurs des champs dont le parfum rappelait celui des foins fraîchement coupés. Elle le disposa vivement dans le grand vase de la table ronde.

Ainsi baignées par la lumière de la fenêtre, ces fleurs, fraîches et charmantes, réjouirent les yeux de la malade.

Sa fille aînée, s'approchant du lit, arrangea les oreillers, les couvertures; puis lui servit une cuillerée de sirop.

Tout ceci fut fait silencieusement, sans se presser, mais au moment opportun, avec le charme qui lui était particulier, charme que jusqu'ici Séverine n'avait pas remarqué.

Ah! elle ne s'étonnait plus si sa mère préférait les soins de Flavie aux siens: comme sa sœur pensait à tout... combien ses mains étaient adroites, légères!

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

Pour en jouir de suite

UNE GAVE

Avec cheminée et puits, cour devant, sise à Munet, commune de Distré, pouvant servir à un négociant en vins.

S'adresser, soit à M. MAILLET, de Munet, propriétaire, soit audit M^e LELIÈVRE. (84)

Études de M^e GASNIER, notaire à Angers, rue Saint-Denis, et de M^e BOURRON, notaire à Angers, place de la Laiterie.

Licitation entre Majeurs

Avec admission d'étrangers

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN DEUX LOTS

Par le ministère de M^e GASNIER et de M^e BOURRON, notaires à Angers, en l'étude de M^e GASNIER, le SAMEDI 15 Février 1890, à 1 heure.

I
La FERME DES BASSES-GUITOIROIS, située commune de La Salle-de-Vihiers, contenant trente-quatre hectares quatorze ares soixante-dix centiares, Exploitée par le sieur BOUTIN.

II
Et la FERME DES HAUTES-GUITOIROIS, située même commune de La Salle-de-Vihiers, contenant trente-cinq hectares quatre-vingt-quatre ares, Exploitée par le sieur DURAND.

Mise à prix de chaque ferme... 56,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits M^e GASNIER et BOURRON, notaires. (85)

Vins du château de Bizay

A VENDRE

Environ 50 hectolitres Vin blanc Récolte 1888 et 1889.

S'adresser à M. J. CORDÉ, chef de culture au Chalet de Beauieu, commune d'Épieds (par Brézé), ou à M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

AVIS

Le Samedi 8 Février 1890, à midi, place de la Bilange, à Saumur, il sera vendu quatre Voitures de différents modèles. Au comptant, plus 40 0/0.

MAGASIN D'ÉPICERIE A céder

Au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer PRÉSENTEMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M. BENOÎT, charbon, même bourg. (63)

A VENDRE OU A LOUER POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mésanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

A VENDRE

Une bonne Calèche

ET

UNE VOITURE A 4 ROUES

Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Mètres.

AMERICAN - TAMPON

TAMPON INTARISSABLE

Ne nécessitant jamais d'encre

SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.

L'AMERICAN-TAMPON réalise toutes les qualités désirables — propriété, élégance, durée, économie, — ayant sur tous les tampons employés jusqu'à ce jour une supériorité incontestable et remplissant absolument le but auquel il est destiné.

Un essai de ce Tampon convaincra qu'aucun autre ne peut lui être comparé.

En vente chez MM. DÉZÉ, GIRARD, GUILLEMET, JAVAUD, MILON, libraires à Saumur, et à

L'IMPRIMERIE PAUL GODET

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (13)

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Remboursé dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. — Discretion. — Écrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)

Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 4 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Maccliesfield 98 0/0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos.

Entrepôt: RUE DAILLÉ, SAUMUR. Chez M. A. COURTET

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHEQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités. Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
" » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
" » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 FÉVRIER

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	VALEURS ÉTRANGÈRES	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0..... 87 75	Banque de France..... 4200 —	Nord..... 1763 75	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400..... 377 —	Compagnie parisienne du Gaz..... 523 —
3 0/0 amortissable..... 91 30	Banque d'Escompte..... 520 —	Orléans..... 1400 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500..... 471 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500..... 377 50
4 1/2 1883..... 105 95	Comptoir national d'Escompte..... 635 —	Ouest..... 985 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500..... 470 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000..... 62 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier..... 1310 —	Compagnie parisienne du Gaz..... 1475 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500..... 469 50	— 6 0/0 2 ^e série..... 62 —
Oblig. 1865-60 3 0/0..... 540 —	Crédit Industriel et Commercial..... 600 —	Transatlantique..... 605 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500..... 397 25	— obligations à lots..... 132 —
— 1865 4 0/0..... 528 —	Crédit Lyonnais..... 723 50	Canal de Panama..... 71 25	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500..... 465 —	Suez 5 0/0 remboursable à 500..... 600 —
— 1869 3 0/0..... 408 50	Crédit Mobilier..... 431 25	Suez..... 2300 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0..... 402 —	Dépôts et Comptes courants..... 600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	Est 3 0/0 anc. r. à 500..... 415 50	Emprunt russe 1862 5 0/0..... 103 50
— 1875 4 0/0..... 535 —	Société Générale..... 478 75	Autrichien 4 0/0 or..... 96 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500..... 423 —	— 1889 4 0/0..... 95 55
— 1876 4 0/0..... 532 50	Est..... 830 —	Dette d'Égypte 6 0/0..... 476 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500..... 423 75	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série..... 93 55
— 1886 3 0/0..... 399 —	Paris-Lyon-Méditerranée..... 1380 —	Extérieur 4 0/0..... 73 50	Nord 3 0/0 r. à 500..... 429 75	— 2 ^e —
Bons de liquidation..... 533 50	Midi..... 1205 —	Hongrie 4 0/0 or..... 88 90	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500..... 428 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
		Italie 5 0/0..... 94 —	— Orléans 3 0/0 anc. r. à 500..... 427 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500..... 503 75
		Portugal 4 1/2 1888..... 490 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE,